

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'imprimé : **ZA14613595**

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	30/03/2026	26002787

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE
Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ
29/05/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE
Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE
N° D'AGRÉMENT : S031Z123
(9) RAISON SOCIALE : AUTO CONTROLE 31
(3) COORDONNÉES : ZAC GAROSSOS 31700 BEAUZELLE Tel : 05.61.42.27.81

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR
N° D'AGRÉMENT : 031Z1313
SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE
(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation Date de 1 ^{ère} mise en circulation
FH-472-TT (F) 26/04/2023 11/07/2019
Marque Désignation commerciale
MAZDA MAZDA CX-5
(1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre
JMZKF6W1A00823185 M1 VP
Type/CNIT Énergie
M10MAZVP001X396 GO
Document(s) présenté(s)
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ
135869

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE
PROCÈS-VERBAL N° : DATE :
N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

FH-472-TT

CT

CT : 29/05/2026

N° d'agrément : S031Z123

N° de série : JMZKF6W1A00823185

N° d'imprimé : **ZA14613595**

S031Z123
26002787
XXXXXXX

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

DEFAILLANCES MAJEURES :

3.2.1.a.2. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces ou de vision des rétroviseurs (AV)

3.4.1.b.2. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement défectueux (AR)

4.8.1.b.2. ÉTAT (CATADIOPTRÉS, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE) : Mauvaise fixation du catadioptré : risque de détachement (ARD)

8.2.22.c.2. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important

Code(s) défaillance(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P24AE, P24C6, P24C7

DEFAILLANCES MINEURES :

2.7.1.a.1. RIPAGE : Ripage excessif

4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (G, D)

Contrôle de cohérence du kilométrage avec les kilométrages relevés lors des contrôles techniques précédents non réalisé

Vérification non réalisée du statut du véhicule en lien avec une campagne de rappel « grave ». Pour connaître les informations relatives au statut du véhicule, vous pouvez consulter le site histovec.interieur.gouv.fr ou vous rapprocher du constructeur, de son mandataire ou d'un concessionnaire agréé par celui-ci.

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT		ARRIÈRE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à +8m/km)	-8.5m/km			
Dissymétrie suspension (=30%)	0%		1%	
Forces verticales	1014daN		648daN	
Frein de service				
Force de freinage:	391daN	367daN	225daN	213daN
Déséquilibre (<20%):	7%		6%	
Force de freinage (efficacité):	391daN	367daN	225daN	213daN
Taux d'efficacité global (=58%):	71%			
Frein de stationnement	Taux d'efficacité (=18%): 18%			
Emissions à l'échappement				
Opacité des fumées (0.51m-1) C5: <0.10 - C6: <0.10 - C7: <0.10 - Moyenne: <0.10				
Feux de croisement (-2.5% à -0.5%)	-1.6%	-0.8%		
Feux de brouillard AV (-3.5% à -1.0%)	%	-4.0%		